

RÉINSTALLATION DE RÉFUGIÉS 2013 - 2019

À partir de 2013, la Belgique s'est dotée d'un programme structurel de réinstallation et s'engage à accueillir chaque année un contingent de réfugiés vulnérables. Depuis cette date, 3.051 réfugiés ont été réinstallés en Belgique, parmi lesquels 2.657 réfugiés syriens et 315 réfugiés congolais.

Nombre de réfugiés arrivés en Belgique dans le cadre de la réinstallation (2013 - 2019*)

	RÉFUGIÉS SYRIENS	RÉFUGIÉS CONGOLAIS	AUTRES NATIONALITÉS	TOTAL
2013	-	65	35	100
2014	28	6	-	34
2015	188	88	-	276
2016	448	4	-	452
2017	1191	118	-	1.309
2018*	802	34	44	880
Total 2013-2019	2.657	315	79	3.051

Pays de premier accueil des réfugiés syriens et congolais réinstallés en Belgique (2013 - 2019*)

RÉFUGIÉS SYRIENS		RÉFUGIÉS CONGOLAIS	
Turquie	1.230	Burundi	154
Liban	1.081	Tanzanie	7
Jordanie	307	Zambie	2
Egypte	24	Ouganda	152
Irak	15	Total	315
Total	2.657		

Nombre de réfugiés arrivés en Belgique dans le cadre de la réinstallation en 2018

NATIONALITÉ	PAYS DE PREMIER ASILE	TOTAL
	Turquie	336
Syriens	Liban	343
	Jordanie	123
Congolais	Ouganda	34
Erythréens	Niger	33
Somaliens	Niger	10
Irakiens	Liban	1
TOTAL		880

* Jusqu'au 30 janvier 2019

Réinstallation

La réinstallation consiste à sélectionner et à transférer des réfugiés d'un pays où ils ont cherché une protection vers un pays tiers qui a, au préalable, marqué son accord pour leur octroyer un droit de séjour durable. Cette mesure offre une solution aux personnes qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine mais ne peuvent pas non plus bénéficier d'une protection suffisante ou de perspectives d'intégration locale dans le pays de premier accueil.

Plus d'info : www.fedasil.be/fr/reinstallation